Sablé-sur-Sarthe (72) : Ibrahima Djata Keita, déjà condamné en 2021 pour agression sexuelle, fait une nouvelle victime… une vulnérable adolescente de 16 ans, alcoolisée en plus d'être fragile psychologiquement. 5 ans ferme

10/09/2024 à 19h55



Le 1er juin 2023, une jeune fille de 16 ans était agressée sexuellement dans la rue (…) Ce jour-là, la victime est accostée par le prévenu alors qu'elle effectue sa pause-déjeuner. Ce dernier lui demande le chemin, pour se rendre à son agence d'intérim, explique-t-il. Elle lui propose de l'accompagner, car elle doit retourner au centre soins-études Pierre-Daguet, dans lequel elle est scolarisée.

Insistant, il l'embrasse de force et met sa main dans sa culotte sur ce trajet d'environ 2 kilomètres, l'homme lui pose

des questions insistantes sur sa sexualité, racontera-t-elle aux enquêteurs. Allant ensuite jusqu'à l'**enlacer et l'embrasser de force**. Et **mettre la main à plusieurs reprises dans sa culotte et l'obliger à poser la sienne sur son sexe**. Elle lui demande d'arrêter de nombreuses fois, sans succès.

La jeune fille parvient malgré tout à fuir la compagnie du trentenaire pour se réfugier dans son établissement. (…) Les gendarmes sont prévenus et, sur place, interpellent le suspect qui a été retenu par des élèves alors qu'il traînait sur un banc à proximité. (…)

À la juge, il l'affirme : « Je l'ai aidée parce qu'elle était alcoolisée. » Allant même jusqu'à assurer « lui avoir sauvé la vie » en lui évitant de se faire renverser sur le chemin (…)

Avocate des parties civiles, Me Leslie Perez, n'élude pas l'alcoolisation de sa cliente ce midi-là. Mais **rappelle la fragilité de cette dernière**, « diagnostiquée schizophrène, qui lutte depuis l'âge de 6 ans avec une détresse psychologique (…) ni l'infirmière scolaire, ni les amis, ni les gendarmes sur place, ne relèvent une alcoolisation massive telle que le prévenu le prétend. Et tous témoignent de l'état de choc » de la jeune fille.

Alors qu'il espérait la relaxe, Ibrahima Djata Keita, **déjà condamné en 2021 à dix-huit mois de prison pour agression sexuelle, a cette fois écopé de cinq ans d'emprisonnement**. Écroué depuis le 3 juin 2023, il est maintenu en détention.

Ouest France